

Paris, le 2 février 2026

Monsieur le président de la République,

Dans la nuit du 29 au 30 janvier, le Président des États-Unis, M. Donald Trump a rendu public un décret visant à imposer des droits de douane aux pays qui fournissent du pétrole à Cuba. Ce décret, n'est ni plus ni moins qu'une tentative affichée d'asphyxier complètement le pays, au mépris de tout droit. Cette disposition représente une menace grave et imminente, aux conséquences destructrices pour le pays et sa population.

Il aggrave encore la portée des sanctions coercitives unilatérales imposées à l'île depuis 1962 et renforcées par l'inscription unilatérale et injustifiée par l'administration Trump de Cuba sur la liste des Etats finançant le terrorisme.

Les coupures d'électricité sont déjà quotidiennes dans l'île, pouvant durer jusqu'à 18h par jour. Demain, elles pourraient mettre à l'arrêt le fonctionnement de services publics essentiels tels que les transports, le système de santé, les écoles, l'industrie, dont dépend la population. L'approvisionnement en denrées alimentaires et en médicaments est déjà gravement compromis. Les nouvelles mesures ne feront qu'aggraver les conséquences dramatiques du blocus, faisant courir un risque vital à toute la population cubaine.

Dans le même temps, nous observons avec inquiétude les mouvements des forces navales américaines au large du pays, qui font peser sur toute la région, un risque sécuritaire majeur.

La stabilité politique de cette zone géographique est pourtant primordiale pour l'avenir de tout l'espace Caraïbe et pour l'ensemble du sous-continent latino-américain.

Plusieurs études nord-américaines ont par ailleurs démontré que la stabilité de Cuba est fondamentale pour lutter contre les trafics criminels. Agir pour la stabilité de la région, c'est lutter contre la prolifération des trafics et des réseaux de traite humaine.

Les mesures prises par les États-Unis au Venezuela comme à Cuba ont un impact sur l'ensemble de l'Amérique Latine, avec des conséquences directes sur les territoires français : sur la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

Alors que les conséquences du blocus ont un impact sur les intérêts politiques, commerciaux et économiques de la France, nous faisons toujours le constat d'un défaut évident de mesures anti-coercition.

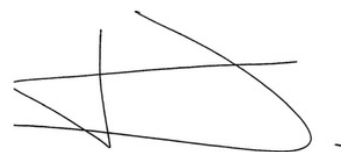
Plusieurs centaines de citoyens français vivent aujourd'hui sur l'île. Des mesures doivent être prises pour assurer leur sécurité. Plus de 11 000 cubains ou bi-nationaux résident actuellement en France. Le blocus rend impossibles les transferts bancaires et l'envoi de colis sur l'île. L'extraterritorialité des règles étasuniennes s'applique aussi aux entreprises françaises présentes à Cuba ou désirant commercer avec le pays.

La France s'honore d'avoir voté, chaque année depuis plus d'un demi-siècle, la résolution des Nations Unies demandant la levée du blocus. Notre pays entretient par ailleurs des liens historiques avec Cuba. Il doit désormais agir, sans délai, pour empêcher la mise en place d'un blocus maritime contre Cuba et pour permettre l'acheminement de matières premières essentielles à la survie de la population.

La France a les capacités d'agir contre les mesures d'extraterritorialité unilatérales étasuniennes en application du règlement de l'Union Européenne 2271/96 du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation.

Aussi, je vous appelle solennellement, Monsieur le président de la République, à mettre en œuvre des mesures anti-coercition effectives pour garantir la stabilité politique et économique de la région, en exigeant la levée immédiate et inconditionnelle du blocus de Cuba.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma très haute considération.



Fabien Roussel
Secrétaire national
du Parti Communiste Français